

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 juin 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé,

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Exposé :

La commission d'appel d'offres a vocation à se réunir lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre pour attribuer les marchés publics, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens figurant en annexe du code de la commande publique. (Seuils en vigueur en 1^{er} janvier 2020 : 214 000 € HT pour marchés de fournitures et de services, 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux)

En deçà des seuils des procédures formalisées, la commission d'appel d'offres peut être consultée par le maire, selon des conditions et modalités fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée :

« Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal. »

La présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par Madame Yvette METZGER, représentant Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder, à bulletins secrets, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Après dépouillement du vote, les personnes dont les noms suivent sont élues membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON, Michel TOBIE

Suppléants : Pierrick LE GUIRRINEC, Danièle KHA, Emilie CERISAY, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20200617-17062-DE

